

Formation aux gestes et soins d'urgences en situation sanitaire exceptionnelle :

Module 7 : Prise en charge de patients victimes d'agents nucléaire, radiologique et chimique.

Annexe 9 de l'arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence



PERSONNELS CONCERNES

Professionnels de santé et personnels des SAMU, des SMUR, des structures d'accueil des urgences et autres structures de soins des établissements de santé, chargés d'assurer la prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires pour accueillir et décontaminer des victimes potentiellement contaminées NRC.

CONTENU DU PROGRAMME

Identifier un risque NRC dès la régulation médicale ou à l'accueil des urgences à partir des éléments de contexte, des moyens de détection et de recueil des signes cliniques.

Maitriser les mesures de protection individuelle et collective permettant d'éviter un transfert de contamination.

Connaître les principes de prise en charge des patients en pré-hospitalier, en intra-hospitalier et de traitement des intoxications par agents nucléaires, radiologiques et chimiques.

Connaître les indications de décontamination d'urgence et les indications de décontamination approfondie.

Savoir assurer, sous équipements de protection individuelle, le triage et la prise en charge des patients en urgence vitale tout en procédant aux mesures de décontamination (mise en condition, administration d'antidote).

Connaître les indications et savoir administrer les antidotes disponibles dans les postes sanitaires mobiles et autres moyens projetables.

METHODE PEDAGOGIQUE

Techniques de pédagogie active permettant d'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique.

Apprentissage par simulation.

EVALUATION

Attestation de présence.

Evaluation continue individuelle.

INTERVENANTS

Enseignants en soins d'urgence du CESU 55 formés en situation sanitaire exceptionnelle (médecins, infirmiers).

CESU 55

2 rue d'Anthouard
55100 VERDUN

Contact :

Secrétariat :

cesu55@ch-verdun.fr Tel :
03.29.87.48.61

Médecin responsable :

Dr Xavier FINANCE
xfinance@ch-verdun.fr

Cadre de Santé :

Sara DESERT
sdesert@ch-verdun.fr

Référente SSE :

Lucie BURGAIN
lburgain@ch-verdun.fr

ORGANISATION :

Apprenants :

Minimum 6 personnes
Limité à 12 personnes par groupe

Lieu :

CESU 55
CH Verdun Saint-Mihiel

Durée formation :

7 h

Horaires :

8h45-16h45

Coût de la formation :

150€

Date des formations :

7 décembre 2026

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contacter le secrétariat